
Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

1^{er} juillet 2011
Français
Original: anglais

Onzième Assemblée
Phnom Penh, 28 novembre-2 décembre 2011
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux

Programme de travail provisoire

Présenté par le Président désigné de la onzième Assemblée des États parties

Lundi 28 novembre

9 heures-12 heures

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Allocution ou bref message de la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Jody Williams, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
6. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
7. Organisation des travaux.
8. Échange de vues général¹.

¹ Compte tenu du volume de travail à réaliser à la onzième Assemblée des États parties, les délégations (sauf celles qui sont dirigées par des représentants de haut niveau) sont encouragées, au lieu de faire des déclarations générales, à donner des informations actualisées sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 11. Par ailleurs, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, présenter des exposés par écrit plutôt que verbalement.

14 heures-17 heures

9. Présentation informelle des demandes présentées en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite.

Mardi 29 novembre

9 heures-12 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - a) Assistance aux victimes.

14 heures-17 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Assistance aux victimes (*suite*);
 - b) Nettoyage des zones minées.

Mercredi 30 novembre

9 heures-12 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - b) Nettoyage des zones minées (*suite*).

14 heures-17 heures

11. Séance informelle: Réflexion sur deux décennies d'efforts visant à mettre un terme aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel.

Jeudi 1^{er} décembre

9 heures-12 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - c) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
 - d) Universalisation de la Convention;
 - e) Coopération et assistance.

14 heures-17 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - f) Appui à la mise en œuvre;
 - i) Accord modifié avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) au sujet de l'Unité d'appui à l'application;
 - ii) Recommandations relatives à un modèle de financement de l'Unité;
 - iii) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2012;
 - iv) Questions relatives au fonctionnement du programme de travail intersessions;
 - v) Autres questions relatives à l'appui à la mise en œuvre.

Vendredi 2 décembre**9 heures-12 heures**

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - e) Coopération et assistance (*suite*, au besoin);
 - g) Transparence et échange d'informations;
 - h) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions.

14 heures-17 heures

12. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
 13. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
 14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
 15. Dates, durée et lieu de la douzième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
 16. Questions diverses.
 17. Examen et adoption du document final.
 18. Clôture de la onzième Assemblée des États parties.
-